



Programme de la formation

Maintien et Actualisation des Compétences de Sauveteur Secouriste du Travail


 En groupe sur site

 7 heures sur 1 jour(s)

 Salarié en poste · De 5 à 10 participants

 Sur devis

 Éligible au CPF (Code : 335165)

 Formation certifiante [RS5801](#) attribuée par France Compétences

Description courte

La mission de Sauveteur-se Secouriste du Travail (SST) répond aux obligations fixées par le Code du Travail, qui impose à l'employeur-e :

- de prendre les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des travailleur-se-s (art. L.4121-1),
- l'obligation d'organisation des secours (art. R.4224-16),
- la présence de secouristes (art. R. 4224-15),
- des obligations en matière de prévention des risques professionnels.

L'action de la personne SST s'exerce dans le respect des conditions définies par l'entreprise, organisme ou établissement dans lequel elle intervient.

Profil des participants

Toute personne titulaire d'un certificat SST.

Prérequis

Être titulaire du certificat sauveteur secouriste du travail ou d'un certificat APS ASD*, ou APS TRV* OU TRM* en cours de validité ou non

*APS ASD : Acteur Prévention Secours Aide et Soins à Domicile

*APS TRM : Acteur Prévention Secours Transport Routier Marchandise

*APS TRV : Acteur Prévention Secours Transport Routier Voyageur

Objectifs

L'objectif du MAC SST est de s'assurer que le SST est toujours capable d'intervenir efficacement face à une situation d'accident du travail ou malaise en portant secours à la(aux) victime(s) et de contribuer à la prévention des risques professionnels dans le respect de l'organisation et des procédures spécifiques de l'entreprise.

Aptitudes et compétences visées / attestées

8 compétences attestées (voir "contenu")

Contenu

Conformément au Guide des données et conduites à tenir de l'INRS (V5.01-2024) :
Bilan des secouristes en matière de prévention et de secours
Echange sur les pratiques en tant que SST

Appropriation des nouveautés apportées dans le document de référence, et dans le guide des données techniques de l'INRS et du réseau prévention

Domaine de compétence n° 1

Intervenir face à une situation d'accident du travail

1. Situer son rôle de SST dans l'organisation des secours dans l'entreprise

Rappel sur le cadre juridique du rôle du SST

2. Protéger de façon adaptée

3. Examiner la victime

Rechercher, reconnaître les signes et prioriser les actions à réaliser

4. Garantir une alerte favorisant l'arrivée de secours adaptés au plus près de la victime

5. Secourir la victime de manière appropriée

Choisir à l'issue de l'examen l'action ou les actions à effectuer

Réaliser l'action ou les actions choisie(s) en respectant la conduite à tenir indiquée dans le guide des données techniques

Surveiller

Domaine de compétence n° 2

Contribuer à la prévention des risques professionnels dans l'entreprise

6. Situer son rôle de SST dans l'organisation de la prévention de l'entreprise

7. Caractériser des risques professionnels dans une situation de travail

8. Participer à la maîtrise des risques professionnels par des actions de prévention

Pédagogie et organisation

Méthodes pédagogiques en présentiel et adaptées à l'apprentissage des adultes : Tout au long de la formation, plusieurs techniques pédagogiques seront mises en oeuvre afin de s'adapter au groupe et ses attentes ainsi qu'aux objectifs visés, aux apprentissages à réaliser, etc...

Matériels et outils pédagogiques : conformes au référentiel INRS

- Plan d'intervention SST + pictogrammes
- Plan d'action prévention + pictogrammes
- 1 défibrillateur automatisé externe de formation avec accessoires
- 1 lot de mannequins RCP avec dispositifs de protection individuelle
- 1 dispositif pour la formation en cas d'étouffement
- Divers matériels pour la réalisation des simulations
- Matériel d'entretien des mannequins et consommables
- Ordinateur portable + vidéo projecteur ou écran
- Aide-mémoire INRS « Sauvetage Secourisme du Travail » remis par courriel aux participant-e-s à l'issue de la formation

Positionnement et Modalités d'évaluation des acquis

Pour être certifié-e, l'apprenant-t doit :

- Participer à toutes les phases de la formation ;
- Réaliser tous les gestes de premiers secours au cours des phases d'apprentissage ;
- satisfaire aux épreuves certificatives dans leur intégralité.

Une attestation de fin de formation et un livret numérique SST est remis à chaque stagiaire en fin de formation.

Mode de validation

Le certificat SST est obtenu si l'ensemble des 8 compétences sont acquises selon les critères de la grille de certification INRS.

- Attestation de fin de formation (à tou-te-s les stagiaires)
- Certificat SST (valable 24 mois)

Modalités et délai d'accès

- Modalités d'inscription : 15 jours maximum avant le début de la formation
- Envoi en amont des convocations, programme et règlement intérieur

Référent handicap

PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP : (*mise en place de compensation...*)

Contact : Référent handicap 02 51 84 95 55 / 06 28 70 45 28 / nadiahadjeri@cadresenmission.com

Accessibilité aux personnes en situation de handicap

Tout besoin particulier sera étudié avec soin

Intervenant

Christina G., Consultante Formatrice en Prévention des risques professionnels

- Titulaire du certificat de « Formatrice SST » délivré par une entité habilitée et valide
- Titulaire du certificat de « Formatrice sécurité incendie » délivré par une entité habilitée et valide
- Titulaire du certificat de "CATS" (Concept d'Adaptation Tactique en Situation sur la gestion du stress, la faculté d'analyses et de discernement dans des situations à risques), délivré par une entité habilitée et valide